

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AKZO NOBEL DECORATIVE PAINTS FRANCE

- IDENTIFIANT UNIQUE** : Conformément aux dispositions de la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le numéro d'identification unique d'Akzo Nobel Decorative Paints France est **FR217856_07KCHK**.
- CHAMP D'APPLICATION** : « AkzoNobel » désigne l'entité AkzoNobel identifiée ci-dessus et toute société affiliée d'AkzoNobel. « Acheteur » désigne l'acheteur et toute société affiliée de l'Acheteur de Produits et Services d'AkzoNobel. « Contrat » désigne le contrat (écrit ou autre) conclu entre AkzoNobel et l'Acheteur pour la fourniture de Produits ou de Services lorsqu'AkzoNobel accepte la commande de l'Acheteur. À moins qu'un contrat de vente de produits n'ait été signé par les deux Parties pour régir la fourniture de produits ou de services, les présentes Conditions Générales s'appliquent au contrat à l'exclusion de toute autre condition que l'acheteur cherche à imposer ou à incorporer, ou qui est implicite en vertu de la loi, la coutume commerciale, la pratique ou la conduite habituelle des affaires. « Produits » désigne tous les biens fournis par AkzoNobel à l'Acheteur et « Services » désigne les services (le cas échéant) fournis par ou au nom d'AkzoNobel. Les présentes Conditions Générales et le Contrat représentent l'intégralité de l'accord entre AkzoNobel et l'Acheteur.
 - OFFRE / ACCEPTATION** : 2.1 Un devis d'AkzoNobel ne constitue pas une offre mais une invitation à l'Acheteur à passer une commande. 2.2 Le Contrat n'entre en vigueur que lorsqu'AkzoNobel accepte la commande de l'Acheteur. Chaque commande individuelle acceptée constitue un contrat distinct. 2.3 Une offre acceptée par AkzoNobel, la commande de l'Acheteur ne peut être annulée par l'Acheteur sans l'accord écrit préalable d'AkzoNobel et sous réserve que l'Acheteur indemnise AkzoNobel de toutes les pertes, coûts et dommages encourus par AkzoNobel à la suite de l'annulation.
 - LIVRAISON / TRANSFERT DES RISQUES** : 3.1 Les conditions de livraison doivent être interprétées conformément à la dernière édition des INCOTERMS en vigueur à la date du Contrat. Sauf accord écrit contraire d'AkzoNobel, le délai de livraison est EXW et le risque de perte des Produits sera transféré à l'Acheteur lors de la mise à disposition des Produits à l'Acheteur ou au transporteur désigné dans les locaux notifiés par AkzoNobel. 3.2 Le délai de livraison ou d'exécution n'est pas une condition essentielle. Le défaut de livraison des Produits et/ou d'exécution des Services à la date spécifiée ne donne pas le droit à l'Acheteur de réclamer des dommages-intérêts, des pertes ou des frais ou d'annuler la commande. 3.3 AkzoNobel peut livrer en plusieurs fois. Tout défaut de livraison d'un acompte ou toute réclamation de l'Acheteur à l'égard d'un acompte ne donnera pas le droit à l'Acheteur de considérer l'ensemble de la commande comme répudiée. 3.4 L'Acheteur est responsable de la vérification et de la signature de toutes les livraisons et, en signant, l'Acheteur indique que la livraison reçue est complète et en bon état. Si la livraison est incomplète ou jugée endommagée, cela doit être immédiatement signalé à la société de livraison et à AkzoNobel. En cas de réclamation liée au transport, l'Acheteur s'engage à émettre en temps utile toutes réserves à l'encontre du transporteur concerné conformément aux lois régissant la commande et sa livraison. Le fait que l'Acheteur n'informe pas le transporteur d'une telle réclamation constituera une renonciation de la part de l'Acheteur à toute réclamation liée aux dommages associés. Aucun retour de produit ne sera accepté s'il n'a pas été approuvé au préalable par écrit par AkzoNobel.
 - VARIATIONS DE QUANTITÉ** : L'Acheteur est tenu de régler la quantité livrée et ne peut refuser aucune livraison de Produit en raison d'une variation de quantité lorsque cette variation ne dépasse pas 10% de la quantité commandée.
 - PRIX ET PAIEMENT** : 5.1 Sauf accord contraire entre les Parties, le prix des Produits et des Services sera le prix indiqué par AkzoNobel. AkzoNobel peut ajuster le(s) prix(s) de tout Produit à tout moment moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours. Tous les prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée et toute autre taxe pouvant s'appliquer aux Produits et Services. Toute éco contribution est explicitement exclue du calcul de toute ristourne de quelque nature que ce soit. 5.2 AkzoNobel émettra des factures à l'Acheteur pour toute commande des Produits et Services. L'Acheteur est tenu de payer les factures dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation (« Délai de paiement ») dans la devise et à l'adresse et au numéro de compte bancaire d'AkzoNobel tels qu'indiqués sur la facture. Si le dernier jour du Délai de paiement n'est pas un jour ouvrable, l'Acheteur doit payer au plus tard le dernier jour ouvrable du Délai de paiement. 5.3 Le délai de paiement des factures est primordial. L'Acheteur doit effectuer des paiements libres et clairs et ne peut retenir le paiement d'aucun montant dû à AkzoNobel par voie de compensation, de demande reconventionnelle ou de déduction similaire. 5.4 Sur demande, l'Acheteur remboursera immédiatement à AkzoNobel tous les coûts, y compris les frais d'agences de recouvrement et d'avocats engagés ou dépensés par AkzoNobel pour recouvrer tout montant en souffrance auprès de l'Acheteur. 5.5 Sauf en ce qui concerne la partie contestée (le cas échéant) d'une facture, si l'Acheteur ne paie pas à temps, AkzoNobel se réserve le droit de mettre fin à la relation avec l'Acheteur avec effet immédiat sur notification écrite à l'Acheteur, et de facturer des pénalités de retard à l'Acheteur équivalent au taux annuel de quinze (15) pour cent ou trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité, le taux le plus élevé prévalant. 5.6 L'Acheteur est également redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement et de toute indemnité complémentaire pour frais de recouvrement qui serait être due, sur justification. Le délai d'intérêt court à compter de la date d'échéance du paiement jusqu'à la réception par AkzoNobel de l'intégralité du montant dû.
 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : 6.1 La propriété des Produits reste acquise à AkzoNobel jusqu'au paiement intégral par l'Acheteur de tous les montants facturés et dus à AkzoNobel. 6.2 Dans l'attente du paiement, l'Acheteur conservera les Produits non utilisés en fiducie pour AkzoNobel stockés en bon état séparément de tous les autres biens afin qu'ils soient facilement identifiables comme appartenant à AkzoNobel. 6.3 AkzoNobel se réserve le droit d'entrer dans les locaux de l'Acheteur pour récupérer les Produits dont elle détient la propriété. 6.4 L'acheteur devra coopérer pleinement avec AkzoNobel si AkzoNobel décide de procéder à l'enregistrement pour la réserve de propriété. 6.5 Indépendamment de la loi régissant les présentes Conditions générales, l'Acheteur peut vendre les Produits dans le cours normal de ses activités, mais ne peut pas mettre en gage, hypothéquer ou grever de quelque manière que ce soit les Produits avant le paiement intégral de tous les montants facturés ou dus à AkzoNobel.
 - GARANTIE / DROITS DE L'ACHETEUR** : 7.1 AkzoNobel garantit à l'Acheteur au moment de la livraison, les Produits sont conformes aux spécifications standard des Produits d'AkzoNobel ou à d'autres spécifications qu'AkzoNobel et l'Acheteur ont expressément convenues par écrit (les « Spécifications ») (la « Garantie »). CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE DONNÉE PAR AKZONOBEL. AKZONOBEL N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ORALE OU ÉCRITE, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS, L'APPLICATION OU L'UTILISATION DE CEUX-CI, OU AUTRE. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION QUI S'APPLIQUERAIT AUTREMENT EN VERTU D'UN CONTRAT OU DE LA LOI, Y COMPRIS LES TERMES, CONDITIONS OU GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, CHACUN D'ENTRE EUX ÉTANT SPÉCIFIQUEMENT EXCLU. 7.2 Dans le cas où les Produits ne sont pas conformes à la Garantie, AkzoNobel réparera ou remplacera, à sa discrétion, ces Produits ou remboursera le Prix des Produits et, ce faisant, n'aura aucune autre responsabilité. 7.3 L'Acheteur doit informer AkzoNobel de toute réclamation selon laquelle les Produits ne sont pas conformes à la Garantie dans les sept (7) jours suivant la prise de connaissance par l'Acheteur d'une telle réclamation, mais en tout état de cause au plus tard trente (30) jours après la livraison du Produit à l'Acheteur. 7.4 Le fait que l'Acheteur n'informe pas AkzoNobel d'une réclamation conformément à l'article 7.3 constituera une renonciation de l'Acheteur à cette réclamation. 7.5 AkzoNobel n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les Services fournis ou prétendument fournis à l'Acheteur ou à toute autre Partie et n'aura aucune responsabilité à l'égard de ces Services. 7.6 L'une des conditions strictes de cette garantie est que l'Acheteur prenne toutes les mesures raisonnables pour atténuer l'effet de toute perte ou de tout dommage subi par l'Acheteur faisant l'objet d'une réclamation.
 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : 8.1 AkzoNobel ne peut être tenu responsable de toute perte ou dommage causé par le défaut de l'Acheteur d'exercer un contrôle de qualité efficace ou de stocker, utiliser ou manipuler les Produits conformément aux instructions fournies par AkzoNobel ou aux normes de l'industrie. 8.2 AKZONOBEL N'EST PAS RESPONSABLE, QUE CE SOIT EN VERTU D'UN CONTRAT, D'UN DELIT (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LEGALE OU AUTRE, DE TOUT PERTE DE PROFIT, DE TOUTE PERTE D'ACTIVITÉ, DE TOUTE DIMINUTION DE VALEUR OU DE TOUT EPUISEMENT DE LA CLIENTELE OU DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE D'AKZONOBEL À L'ÉGARD DE L'ACHETEUR EN CE QUI CONCERNE TOUTES LES PERTES DÉCoulant DU CONTRAT OU EN RELATION AVEC CELUI-CI EST LIMITÉE AU PRIX DES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS DANS LE CADRE DU CONTRAT, OU À 200 000 € LE MONTANT LE PLUS BAS ÉTANT RETENU. 8.3 Rien dans la présente section ne limite ou n'exclut la responsabilité d'AkzoNobel pour toute question à l'égard de laquelle il est illégal pour AkzoNobel d'exclure ou de limiter sa responsabilité. 8.4 L'Acheteur reconnaît qu'il ne s'est pas appuyé sur une déclaration, promesse ou représentation faite ou donnée par ou au nom d'AkzoNobel qui n'est pas énoncée dans le Contrat. Rien dans cette section n'exclura ou ne limitera la responsabilité d'AkzoNobel en cas de fausse déclaration frauduleuse.
 - INDEMNISATION** : 9.1 L'Acheteur s'engage à indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre AkzoNobel et ses sociétés affiliées, ainsi que chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs (chacun étant une « Partie indemnisée ») contre toute réclamation de tiers, y compris toutes les pertes, dommages, responsabilités, pénalités, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, « Pertes ») encourues par une Partie indemnisée à la suite de telles réclamations découlant de ou liées à (i) la négligence ou la faute intentionnelle de l'Acheteur ou de l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, sous-traitants ou agents ; ou (ii) la violation du Contrat par l'Acheteur. 9.2 Les dispositions de la présente section survivront à toute résiliation de la relation entre AkzoNobel et l'Acheteur.
 - FORCE MAJEURE** : 10.1 AkzoNobel ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations, si elle est entravée ou empêchée de le faire, directement ou indirectement, par une guerre (déclarée ou non déclarée), un coup d'État militaire, une urgence nationale, une épidémie ou une pandémie, une attaque terroriste, des sanctions, des moyens de transport inadéquats, une défaillance de l'équipement, l'incapacité d'AkzoNobel à sécuriser les approvisionnements ou l'énergie nécessaires à la fabrication des Produits et/ou à l'exécution des Services selon des termes et conditions acceptables pour AkzoNobel, catastrophe naturelle, conflit de travail, restriction gouvernementale, cyberattaque, tout acte criminel d'un tiers ou vandalisme qui affecte la capacité d'AkzoNobel à fournir, ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable d'AkzoNobel (chacun étant un « cas de force majeure »). 10.2 AkzoNobel n'a aucune obligation d'acheter ou de fournir des produits provenant d'autres sources à la place des Produits et peut répartir son approvisionnement disponible en Produits entre ses acheteurs, ses sociétés affiliées et leurs clients, ainsi que ses revendeurs, sur toute base qu'AkzoNobel juge appropriée. 10.3 Dans le cas où la durée d'un événement de force majeure excède six (6) mois ou est raisonnablement susceptible de dépasser six (6) mois, AkzoNobel est en droit de se retirer de toute obligation qu'elle pourrait avoir de fournir les Produits et Services à l'Acheteur sans que l'Acheteur n'ait droit à une quelconque indemnisation.
 - RESPECT DES LOIS** : 11.1 L'Acheteur doit s'engager à faire en sorte que ses dirigeants, employés, cocontractants, revendeurs, sous-traitants et toute autre personne se conformant à toutes les lois applicables et ne prennent aucune mesure qui entraînerait la violation des lois applicables par AkzoNobel. Les « lois applicables » comprennent, sans s'y limiter, toutes les lois, règles, codes, règlements et exigences statutaires qui sont ou entrent en vigueur à tout moment, y compris spécifiquement celles qui se rapportent (mais sans s'y limiter) au travail et à l'emploi, aux droits de l'homme, à la confidentialité des données, à la sécurité, à toutes les taxes applicables, à l'environnement, à la concurrence et à l'antitrust, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et aux contrôles et sanctions à l'exportation. 11.2 L'Acheteur doit obtenir, à ses frais, et maintenir toutes les certifications, autorisations, licences et permis nécessaires à la conduite de ses activités et à l'exécution de ses obligations. 11.3 L'Acheteur doit adhérer au Code de conduite des partenaires commerciaux tel qu'il est actuellement publié sur le site Web d'AkzoNobel à l'adresse <https://www.akzonobel.com> dans le cadre de toutes les transactions impliquant AkzoNobel ou l'une de ses sociétés affiliées. 11.4 Par les présentes, l'Acheteur s'engage à indemniser AkzoNobel de l'intégralité et sur demande contre toutes les pertes, dommages, responsabilités, réclamations, actions et procédures qu'AkzoNobel ou l'une de ses sociétés affiliées pourrait encourir à la suite d'une violation par l'Acheteur de la présente clause 11.
 - RÉSILIATION** : 12.1 Toute commande acceptée ne créera aucune obligation pour AkzoNobel à l'égard des commandes futures. AkzoNobel a le droit de refuser des commandes et de mettre fin à la relation avec l'Acheteur à tout moment. 12.2 AkzoNobel est en droit de résilier/suspendre immédiatement le Contrat : (a) si l'Acheteur viole le Contrat de manière substantielle ou constante, (b) si l'Acheteur subit un changement de contrôle de ses actions ou de sa propriété, (c) si l'Acheteur suspend (ou s'il est raisonnablement probable qu'il le fera) ou menace de suspendre le paiement de ses dettes ou est (ou il est raisonnablement probable qu'il le sera) incapable de payer ses dettes à leur échéance ou admet une incapacité à payer ses dettes ou est réputé incapable de payer ses dettes ou tout ce qui est analogue à ce qui précède, (d) si l'Acheteur subit (ou s'il est raisonnablement probable qu'il subira) un Cas d'insolvabilité, ou (e) à tout moment sous réserve d'un préavis d'au moins 7 jours. « Cas d'insolvabilité » désigne l'Acheteur (i) entrant en liquidation volontaire/obligatoire, (ii) ayant un séquestre ou un administrateur judiciaire nommé sur l'un de ses actifs ou faisant l'objet d'une demande d'administration, (iii) concluant un arrangement ou un concordat avec ses créanciers, ou (iv) un événement d'effet équivalent à (i) à (iii) dans toute juridiction à laquelle l'Acheteur est soumis. 12.3 En cas de résiliation/suspension du Contrat pour quelque raison que ce soit : (a) tous les montants facturés par AkzoNobel à l'Acheteur, qu'ils soient ou non exigibles, deviendront immédiatement exigibles, (b) Les Produits fournis ou engagés dans la fabrication mais non encore facturés seront immédiatement facturés et deviendront exigibles, (c) l'autorisation d'AkzoNobel pour l'Acheteur de vendre, de convertir ou de transformer les Produits énoncés à l'article 6 prendra fin immédiatement et (d) AkzoNobel pourra (sans préjudice de ses autres droits) récupérer ou revendre les Produits et peut pénétrer dans les locaux de l'Acheteur à cette fin. 12.4 En aucun cas, l'Acheteur n'aura droit à une quelconque forme de frais ou d'indemnisation découlant de la résiliation. En cas de résiliation ou d'expiration, l'Acheteur retournera à AkzoNobel toutes les informations confidentielles (telles que définies ci-dessous), que ce soit sous forme écrite ou électronique, fournies par AkzoNobel et n'en fera plus aucun usage.
 - LOI ET RÉGLEMENT DES LITIGES** : 13.1 Les présentes Conditions générales, le Contrat et tous les litiges entre AkzoNobel et l'Acheteur sont régis par les lois du pays et, le cas échéant, de la province dans lesquels se trouve l'adresse d'AkzoNobel (comme indiqué en haut de chaque page des présentes Conditions générales), à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et de toute règle de choix de loi qui régit l'application de la loi de toute autre juridiction. 13.2 Tout litige entre AkzoNobel et l'Acheteur que les Parties ne sont pas en mesure de résoudre par accord sera résolu exclusivement par les tribunaux compétents pour l'objet du litige situés dans la ville dans laquelle se trouve l'adresse d'AkzoNobel (ou, s'il n'existe pas de tribunaux de ce type, par les tribunaux situés le plus près de cette ville) et les tribunaux ayant un contrôle de niveau d'appel sur les décisions et les décisions de ces Tribunaux. AkzoNobel et l'Acheteur consentent à la compétence et au lieu de ces tribunaux.
 - DIVERS** : 14.1 Les présentes Conditions Générales, le Contrat et toutes les autres conditions convenues entre AkzoNobel et l'Acheteur sont hautement confidentielles et contiennent des informations commercialement sensibles (en particulier, la liste des prix, les détails de la remise et les conditions de paiement). AkzoNobel et l'Acheteur s'engagent réciproquement à garder confidentielles et à ne pas divulguer à un tiers les présentes Conditions Générales ou toute autre information confidentielle sous quelque forme que ce soit, appartenant directement ou indirectement ou se rapportant à l'autre ou à ses sociétés affiliées sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, à moins que cette divulgation ne soit rendue obligatoire en vertu d'une loi, d'une ordonnance judiciaire, d'un règlement ou d'une autorité gouvernementale. Le cas échéant, la Partie qui est tenue de faire la divulgation doit consulter l'autre Partie pour convenir de la portée de cette divulgation. 14.2 AkzoNobel détient tous les droits de propriété intellectuelle sur les Produits et Services et l'Acheteur accepte que ces droits ne puissent être utilisés de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable d'AkzoNobel. L'Acheteur s'engage à indemniser AkzoNobel pour tous les dommages, pertes et frais juridiques, directs ou indirects, qu'AkzoNobel a encourus ou encourra à la suite de toute violation causée par l'Acheteur des droits de propriété intellectuelle d'AkzoNobel sur les Produits et Services. 14.3 Si une disposition des présentes Conditions générales, du Contrat ou d'autres conditions convenues entre AkzoNobel et l'Acheteur est invalide, illégale ou inapplicable, en tout ou en partie, dans une juridiction, cela n'affectera aucune autre disposition ni n'invalidera ou ne rendra inapplicable cette disposition dans toute autre juridiction et AkzoNobel et l'Acheteur négocieront de bonne foi pour modifier les présentes Conditions générales ou d'autres conditions convenues pour réaliser l'intention initiale de AkzoNobel et l'acheteur aussi étroitement que possible. 14.4 Tous les avis seront faits par écrit et réputés avoir été donnés (a) lorsqu'ils seront remis en main propre ou par un service de messagerie commerciale internationalement reconnu ; (b) le troisième (3) jour ouvrable (c'est-à-dire un jour ouvrable au jour de week-end ou un jour férié dans le pays dans lequel se trouve l'adresse d'AkzoNobel (comme indiqué ci-dessus)) après l'affranchissement, s'il est envoyé par courrier de première classe, port payé (accusé de réception demandé, le cas échéant) ; ou (c) à la date d'envoi par e-mail (avec confirmation de transmission) s'il est envoyé pendant les heures normales de bureau du destinataire, et le jour ouvrable suivant s'il est envoyé après les heures normales de bureau du destinataire. Les avis doivent être envoyés aux Parties respectives à l'adresse postale ou à l'adresse e-mail de la personne de contact telle qu'elle a été notifiée à l'autre Partie. 14.5 Le Contrat ne peut être cédé par l'Acheteur sans l'accord écrit préalable d'AkzoNobel. AkzoNobel peut à tout moment céder ou sous-traiter l'une quelconque des obligations d'AkzoNobel en vertu du Contrat. À la date de la cession, AkzoNobel sera entièrement libérée de toutes ses obligations en vertu du Contrat. 14.6 Aucune disposition du Contrat n'est exécutoire par une Partie qui n'y est pas Partie. 14.7 Sous réserve de l'article 7.4, le défaut ou le retard de l'une ou l'autre des Parties à exercer un droit ou un recours prévu par le Contrat ou par la loi ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit et recours. 14.8 Aucune modification des présentes Conditions générales ou du Contrat n'est contraignante à moins d'un accord écrit entre les Parties.

TERMS AND CONDITIONS OF SALE OF AKZO NOBEL DECO FRANCE

UNIQUE IDENTIFIER : In accordance with the provisions of Law No. 2020-105 on the fight against waste and the circular economy, the unique identification number of Akzo Nobel Decorative Paints France is **FRZ217856_07KCHK**

1. **SCOPE:** "AkzoNobel" means the AkzoNobel entity identified above and any AkzoNobel affiliate, "Buyer" means the purchaser and any affiliate of the Buyer of Products and Services from AkzoNobel. "Contract" means the contract (in writing or otherwise) formed between AkzoNobel and Buyer for the supply of Products or Services when AkzoNobel accepts Buyer's order. Unless a product sales agreement has been signed by both parties to govern the supply of Products or Services, these Terms and Conditions apply to the Contract to the exclusion of any other terms that the Buyer seeks to impose or incorporate, or which are implied by law, trade custom, practice, or course of dealing. "Products" means any and all goods supplied by AkzoNobel to Buyer and "Services" means the services (if any) given by or on behalf of AkzoNobel. These Terms and Conditions and the Contract represent the entire agreement between AkzoNobel and the Buyer.

2. **OFFER / ACCEPTANCE:** 2.1 A quotation from AkzoNobel does not constitute an offer but an invitation to Buyer to place an order. 2.2 The Contract comes into effect only when AkzoNobel accepts Buyer's order. Each individual accepted order shall constitute a separate Contract. 2.3 Once accepted by AkzoNobel, Buyer's order may not be cancelled by Buyer without AkzoNobel's prior written agreement and subject to Buyer indemnifying AkzoNobel against all loss, costs and damages incurred by AkzoNobel as a result of the cancellation.

DELIVERY / TRANSFER OF RISK: 3.1 Delivery terms shall be interpreted in accordance with the latest edition of INCOTERMS in force at the date of the Contract. Unless otherwise agreed by AkzoNobel in writing, the delivery term is EXW and risk of loss in the Products will transfer to Buyer upon the making available of the Products to Buyer or the nominated carrier at the premises notified by AkzoNobel. 3.2 Time of delivery or performance shall not be of the essence. Failure to deliver the Products and/or perform the Services on the specified date shall not entitle Buyer to claim any damages, losses or costs or to withdraw the order. 3.3 AkzoNobel may deliver in instalments. Any failure to deliver an instalment or any claim by Buyer in respect of an instalment will not entitle the Buyer to treat the whole order as repudiated. 3.4 Buyer is responsible for checking and signing for all deliveries and by signing the Buyer indicates that the delivery received is complete and in good condition. If the delivery is short or deemed to be damaged this must be immediately highlighted to the delivery company and to AkzoNobel. In the event of a claim related to transportation, the Buyer undertakes to express any reservations against the carrier concerned in good time in accordance with the laws governing the order and its delivery. Buyer's failure to notify carrier of any such claim shall constitute a waiver by Buyer of any claim related to such damages. No Product returns will be accepted if not approved in advance by AkzoNobel in writing.

3. **QUANTITY VARIATIONS:** Buyer is required pay for the quantity delivered and may not reject any delivery of Product on the grounds of variation of quantity where such variation is not more than 10% of the quantity ordered.

PRICE AND PAYMENT: 5.1 Unless otherwise agreed by the parties, the price for the Products and the Services will be the price quoted by AkzoNobel. AkzoNobel may adjust the price(s) of any Products at any time by giving at least thirty (30) days prior written notice. All prices are exclusive of value added tax and any other tax that may apply in respect of the Products and Services. Any eco-contribution is explicitly excluded from the calculation of rebates of any kind. 5.2 AkzoNobel will issue invoices to Buyer for all Products and Services. Buyer shall pay invoices within 30 days from the invoice date ("Payment Term"), in the currency and to the address and the bank account number of AkzoNobel as stated on the invoice. If the last day of the Payment Term is not a business day, Buyer shall pay at the latest on the last business day within the Payment Term. 5.3 Time for payment of the invoices is of the essence. Buyer must make payments free and clear and may not withhold payment of any amount due to AkzoNobel by way of set-off, counterclaim or similar deduction. 5.4 Upon demand Buyer will immediately reimburse AkzoNobel for any and all costs including fees for collection agencies and attorneys incurred or expended by AkzoNobel to collect any overdue amounts from Buyer. 5.5 Except in respect of the disputed portion (if any) of an invoice, if Buyer fails to pay on time, AkzoNobel reserves the right to terminate the relationship with the Buyer with immediate effect upon written notice to the Buyer, and to charge late payment penalties to the Buyer at the annual rate of fifteen (15) percent or three (3) times the statutory interest rate in effect on the due date, whichever is higher. 5.6 The Buyer is also liable for a fixed compensation of €40 for recovery costs and any additional compensation for recovery costs that may be due, upon justification. The interest period will run from the due date for payment until receipt by AkzoNobel of the full amount due.

4. **RETENTION OF TITLE:** 6.1 Title in the Products will remain vested in AkzoNobel until payment in full by Buyer of all amounts invoiced and due to AkzoNobel. 6.2 Pending payment, Buyer will hold the unused Products in trust for AkzoNobel stored in good condition separately from all other goods so that they are readily identifiable as AkzoNobel's. 6.3 AkzoNobel has the right to enter the premises of Buyer to collect any Products to which it holds title. 6.4 Buyer must fully cooperate with AkzoNobel if AkzoNobel decides to make registration of the retention of title. 6.5 Irrespective of the law governing these Terms and Conditions, Buyer may sell the Products in the ordinary course of its business, but may not pledge, mortgage or otherwise encumber the Products prior to full payment of all amounts invoiced or due to AkzoNobel.

5. **WARRANTY / BUYER'S RIGHTS:** 7.1 AkzoNobel warrants to Buyer that at the time of delivery the Products conform to AkzoNobel's standard Product specifications or such other specifications as AkzoNobel and Buyer have expressly agreed to in writing (the "Specifications") (the "Warranty"). **THIS WARRANTY IS THE SOLE WARRANTY GIVEN BY AKZONOBEL. AKZONOBEL MAKES NO OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, ORAL OR WRITTEN, WITH RESPECT TO THE PRODUCTS, THE APPLICATION OR USE THEREOF, OR OTHERWISE. THIS WARRANTY IS IN SUBSTITUTION FOR ANY OTHER WARRANTIES OR CONDITIONS WHICH WOULD OTHERWISE APPLY UNDER CONTRACT OR AT LAW, INCLUDING SPECIFICALLY THE IMPLIED TERMS, CONDITIONS OR WARRANTIES OF QUALITY, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NON-INFRINGEMENT, EACH OF WHICH IS SPECIFICALLY DISCLAIMED.** 7.2 In the event Products do not comply with the Warranty, AkzoNobel will, at its option, repair or replace such Products or refund the Price of the Products and, having done so, will have no further liability. 7.3 Buyer must notify AkzoNobel of any claim that Products do not comply with the Warranty within seven (7) days after Buyer becomes aware of such claim but in any event no later than thirty (30) days after delivery of the Product to Buyer. 7.4 Buyer's failure to notify AkzoNobel of a claim in accordance with section 7.3 will constitute a waiver by Buyer of such claim. 7.5 AkzoNobel makes no warranty of any kind with respect to any Services provided or alleged to be provided to Buyer or any other party and shall have no liability with respect to such Services. 7.6 It is a strict condition of this warranty that Buyer shall take all reasonable steps to mitigate the effect of any loss or damage suffered by Buyer in respect of which a claim is made.

6. **LIMITATION OF LIABILITY:** 8.1 AkzoNobel shall not be liable for any loss or damage caused by Buyer's failure to exercise effective quality control or the failure to store, use or otherwise handle the Products as advised or in accordance with instructions provided by AkzoNobel or industry standards. **8.2 AKZONOBEL SHALL NOT BE LIABLE WHETHER IN CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE), BREACH OF STATUTORY DUTY OR OTHERWISE FOR ANY LOSS OF PROFIT, LOSS OF BUSINESS, DIMINUTION IN VALUE, OR DEPLETION OF GOODWILL OR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, PUTNITIVE OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGE. AKZONOBEL'S AGGREGATE LIABILITY TO BUYER IN RESPECT OF ALL LOSSES ARISING UNDER OR IN CONNECTION WITH THE CONTRACT IS LIMITED TO THE PRICE OF THE PRODUCTS OR SERVICES SUPPLIED UNDER THE CONTRACT, OR €200,000, WHICHEVER IS THE LOWER.** 8.3 Nothing in this section limits or excludes AkzoNobel's liability for any matter in respect of which it is unlawful for AkzoNobel to exclude or restrict its liability. 8.4 Buyer acknowledges that it has not relied on any statement, promise or representation made or given by or on behalf of AkzoNobel which is not set out in the Contract. Nothing in this section will exclude or limit AkzoNobel's liability for fraudulent misrepresentation.

7. **INDEMNIFICATION:** 9.1 Buyer agrees to indemnify, hold harmless and defend AkzoNobel and its affiliates and each of its and their respective directors, officers, employees, agents, successors and assigns (each an "Indemnified Party") from and against any and all third party claims including all losses, damages, liabilities, penalties, costs or expenses of any kind (including attorneys' fees) (collectively, "Losses") incurred by an Indemnified Party as a result of such claims arising out of or related to (i) Buyer's or any of its or its affiliates' directors, officers, employees, contractors or agents negligence or willful misconduct; or (ii) Buyer's breach of the Contract. 9.2 The provisions of this section will survive any termination of the relationship between AkzoNobel and Buyer.

8. **FORCE MAJEURE:** 10.1 AkzoNobel will not be liable for failure to perform its obligations, if hindered or prevented from so doing, directly or indirectly, by war (declared or undeclared), military coup, national emergency, epidemic or pandemic, terrorist attack, sanctions, inadequate transportation facilities, equipment failure, AkzoNobel's inability to secure supplies or energy for the manufacture of the Products and/or performance of the Services on terms and conditions that are acceptable to AkzoNobel, natural disaster, labour dispute, government restraint, cyberattack, any third party criminal act, or vandalism which affects AkzoNobel's ability to supply, or any other cause beyond the reasonable control of AkzoNobel (each a "Force Majeure"). 10.2 AkzoNobel shall have no obligation to procure or supply any products from any other sources in place of the Products and may allocate its available supply of Products among its buyers, affiliates and their customers, and resellers on whatever basis AkzoNobel may deem fit. 10.3 In the event the duration of an event of Force Majeure exceeds six (6) months or is reasonably expected to exceed six (6) months AkzoNobel is entitled to withdraw from any obligation it may have to supply the Products and Services to Buyer without Buyer having any right to compensation.

9. **COMPLIANCE WITH LAWS:** 11.1 Buyer shall, and shall procure that its officers, employees, counterparties, resellers, sub-contractors and any other persons shall comply with all applicable laws, and not take any actions that would cause AkzoNobel to be in violation of the Applicable Laws. "Applicable Laws" include without limitation- any laws, rules, codes, regulations and statutory requirements that from time to time come into force, including specifically those that relate to (but will not be limited to) labour and employment, human rights, data privacy, safety, any applicable taxes, the environment, competition and antitrust, anti-corruption and bribery and export controls and sanctions. 11.2 Buyer, at its own expense, shall obtain and maintain all certifications, authorisations, licenses and permits necessary to conduct its business and perform its obligations. 11.3 Buyer shall adhere to the Business Partner Code of Conduct as currently published on AkzoNobel's website at <https://www.akzonobel.com> in connection with all transactions involving AkzoNobel or any of its affiliates. 11.4 Buyer hereby indemnifies AkzoNobel in full and on demand against all losses, damages, liabilities, claims, actions and proceedings which AkzoNobel or any of its affiliates may incur as a result of any breach by Buyer of this section 11.

10. **TERMINATION:** 12.1 Any accepted order shall not create any obligation on AkzoNobel in respect of any future orders. AkzoNobel shall be entitled to reject orders and otherwise terminate the relationship with Buyer at any time. 12.2 AkzoNobel shall be entitled to immediately terminate/suspend the Contract: (a) if Buyer materially or consistently breaches the Contract, (b) if Buyer undergoes a change of control in its shares or ownership, (c) if Buyer suspends (or it is reasonably likely it will), or threatens to suspend, payment of its debts or is (or it is reasonably likely it will be) unable to pay its debts as they fall due or admits an inability to pay its debts or is deemed unable to pay its debts or anything analogous with any of the foregoing, (d) if Buyer suffers (or it is reasonably likely it will suffer) an Insolvency Event, or (e) at any time subject to at least 7 days' notice. "Insolvency Event" means the Buyer (i) entering voluntary/compulsory liquidation, (ii) having a receiver or administrative receiver appointed over any of its assets or being the subject of an application for administration, (iii) entering into an arrangement or composition with its creditors, or (iv) an event with equivalent effect to (i) to (iii) in any jurisdiction to which Buyer is subject. 12.3 On termination/suspension of the Contract for whatever reason: (a) all amounts invoiced by AkzoNobel to Buyer, whether or not due for payment, shall become due immediately, (b) Products supplied or committed to in manufacture but not yet invoiced shall be immediately invoiced and become owing, (c) AkzoNobel's permission for Buyer to sell, convert or process the Products set out in section 6 shall terminate immediately and (d) AkzoNobel may (without prejudice to any of its other rights) recover or resell the Products and may enter Buyer's premises for that purpose. 12.4 Under no circumstances will Buyer be entitled to any form of fee or compensation arising from termination. Upon termination or expiry Buyer will return to AkzoNobel all confidential information (as defined below), whether in written or electronic format, supplied by AkzoNobel and will make no further use of the same.

11. **LAW AND DISPUTE RESOLUTION:** 13.1 These Terms and Conditions, the Contract and all disputes between AkzoNobel and Buyer are governed by the laws of the country and, if applicable, state or province, in which AkzoNobel's address is located (as indicated on the top of each page of these Terms and Conditions), excluding the United Nations Convention of Contracts for the International Sale of Goods and any choice of law rules that direct the application of the law of any other jurisdiction. 13.2 Any disputes between AkzoNobel and Buyer that the parties are unable to resolve by agreement will be resolved exclusively in the courts having jurisdiction over the subject matter of the dispute located in the city in which AkzoNobel's address is located (or if no such courts exist in such city in such courts as are located closest to such city) and those courts having appellate level review over the decisions and rulings of such courts. AkzoNobel and Buyer consent to the jurisdiction and venue of such courts.

12. **MISCELLANEOUS:** 14.1 These Terms and Conditions, the Contract and any other terms agreed by AkzoNobel and Buyer are highly confidential and contain commercially sensitive information (in particular, the price list, rebate details and payment terms). AkzoNobel and Buyer each undertake to keep confidential and not to disclose to any third party these Terms and Conditions or any other confidential information in any form directly or indirectly belonging or relating to the other or its affiliates without the prior written consent of the other party, save that either party may disclose such information if required to do so by law, Court order, regulation or any governmental authority. Where required to make such disclosure, the party being required to make the disclosure shall consult with the other party to agree the scope of such disclosure. 14.2 AkzoNobel owns all intellectual property rights in the Products and Services and Buyer agrees that these rights may not be used in any way without AkzoNobel's prior written consent. Buyer agrees to indemnify AkzoNobel for any damages, losses and legal fees whether direct or indirect that AkzoNobel has incurred or will incur as a result of any infringement caused by Buyer of AkzoNobel's intellectual property rights in the Products and Services. 14.3 If any provision of these Terms and Conditions, the Contract or other terms agreed between AkzoNobel and Buyer is invalid, illegal or unenforceable, in whole or in part, in any jurisdiction, this will not affect any other provision or invalidate or make unenforceable such provision in any other jurisdiction and AkzoNobel and Buyer will negotiate in good faith to modify these Terms and Conditions or other terms agreed to effect the original intent of AkzoNobel and Buyer as closely as possible. 14.4 All notices will be in writing and deemed given (a) when delivered by hand or an internationally recognized commercial courier; (b) on the third (3) Business Day (being a day other than a weekend day or public holiday in the country in which AkzoNobel's address (as indicated above) is located) after postage, if sent by first class mail, postage prepaid (return receipt requested, if available); or (c) on the date sent by e-mail (with confirmation of transmission) if sent during normal business hours of the recipient, and on the next Business Day if sent after normal business hours of the recipient. Notices must be sent to the respective parties at the address or email address of the contact person as notified from time to time. 14.5 The Contract may not be assigned by Buyer without AkzoNobel's prior written consent. AkzoNobel may at any time assign or sub-contract any of AkzoNobel's obligations under the Contract. As of the date of the assignment, AkzoNobel will be fully discharged of all its obligations under the Contract. 14.6 No term in the Contract shall be enforceable by any party which is not a party to it. 14.7 Subject to section 7.4, the failure or delay by either party to exercise a right or remedy provided by the Contract or by law does not constitute a waiver of that right or remedy or of any other rights and remedies. 14.8 No variation of these Terms and Conditions or the Contract shall be binding unless agreed in writing between the parties.